**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**40E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU SOUDAN DU SUD**

*24 janvier – 4 février 2022*

*Prononcée par :*

**Monsieur le Président,**

Le Burkina Faso souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation Sud-Soudanaise et la remercie de la présentation de son rapport national au titre du troisième cycle de l’Examen Périodique Universel (EPU).

Le Burkina Faso note avec intérêt les progrès enregistrés par le Soudan du Sud dans la mise en œuvre des recommandations qu’il a acceptées en 2016, notamment l’institution au sein du système judiciaire, d’un tribunal pour les mineurs et les violences fondées sur le genre en 2019 ainsi que l’adoption d’une feuille de route en 2017 pour faire cesser les mariages d’enfants au Soudan du Sud à l’horizon 2030.

Le Burkina Faso encourage le Soudan du Sud à poursuivre ses efforts en vue d’une plus grande effectivité des droits de l’homme sur le terrain.

Le Burkina Faso recommande au Soudan du Sud :

1. de finaliser la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique;
2. de prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer les mariages d’enfants.

Nous souhaitons au Soudan du Sud un examen couronné de succès.

**Je vous remercie.**